

# La reconnaissance, dimension essentielle de la cohésion sociale

APPEL À  
PROJETS  
2025

DATE LIMITE DE  
TRANSMISSION DES  
DOSSIERS :  
2 AVRIL 2025

## Contexte

Le rapport *Solitudes 2024*<sup>1</sup> de la Fondation de France met en évidence le lien entre sentiment de solitude et sentiment d'inutilité sociale, d'abandon ou même d'exclusion. Ainsi, 33% de la population déclare se sentir souvent ou de temps en temps abandonnée, exclue ou inutile, ressenti qui est fortement corrélé au niveau de revenu (46% pour les personnes à bas revenus), mais pas seulement.

Le besoin de reconnaissance comme l'un des fondamentaux des relations sociales de qualité avait été souligné dans le rapport du CESE de 2017 « *Combattre l'isolement pour plus de Cohésion Sociale* »<sup>2</sup>. Selon ce rapport, une relation de qualité se caractérise par trois éléments essentiels : **la reconnaissance sociale**, qui permet à l'individu de se sentir valorisé et visible (« je compte pour quelqu'un ») ; **la protection**, qui assure un sentiment de sécurité et de fiabilité (« je compte sur quelqu'un ») ; et **la réciprocité**, qui implique un engagement mutuel et un sens de responsabilité collective (« quelqu'un compte sur moi »). Ces trois dimensions combinées sont les conditions qui permettent à une personne de participer à la vie collective, tout en affirmant sa singularité et en étant en relation avec autrui. *A contrario*, la pauvreté relationnelle, et notamment le manque de reconnaissance, engendre le sentiment de ne pas compter ni peser dans le cours des choses, entraînant un risque de retrait, voire de décrochage, de la vie sociale.

Ce sentiment d'invisibilité sociale – et les comportements de retraits associés – a des conséquences pour les individus concernés mais aussi pour la cohésion de la société dans son ensemble. Le diagnostic d'une fracture sociale multidimensionnelle est largement documenté aujourd'hui, mettant à mal notre capacité à faire face à des enjeux communs. Les « invisibles », ne forment pas, loin de là, une catégorie homogène, la complexité et la grande diversité des différentes expériences vécues est importante à souligner<sup>3</sup>. La réussite des initiatives cherchant à aller vers les personnes en retrait des dynamiques collectives pour retisser du lien, redonner confiance en soi et en autrui, et refaire société, repose sur un **équilibre entre création de commun et reconnaissance des individualités**.

Enfin, au-delà des ressentis individuels, le sentiment d'invisibilité est à la fois subjectif et interactif<sup>4</sup> : il repose sur des **représentations collectives** qui se forment au sein de la société. Chacun porte une part de responsabilité dans la manière dont les groupes sont perçus et invisibilisés. Une prise de conscience collective et un travail sur les représentations sont indispensables pour renforcer la cohésion sociale face à la fragmentation progressive de notre société.

*Avertissement de lecture : Nous attirons votre attention sur le fait que nous avons choisi, par commodité de lecture, le genre masculin pour les fonctions ou noms de métiers. Ceux-ci peuvent être cependant occupés par des femmes comme par des hommes.*

<sup>1</sup>*Solitudes 2024 : Le Temps des Solitudes, Hadrien Riffaut et Séverine Dessajan (CERLIS) et Delphine Saurier (AUDENCIA), janvier 2025.*

<sup>2</sup>*Combattre l'isolement Social pour plus de Cohésion et de Fraternité, Jean-François Serres, Rapport du CESE, 2017.*

<sup>3</sup>*Rosanvallon, Pierre, Les Épreuves de la Vie, Seuil, 2021.*

<sup>4</sup>*L'invisibilité sociale : une responsabilité collective - Rapport 2016 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.*

## Objectifs

La Fondation de France soutiendra des projets dont **l'objectif est de renforcer des liens sociaux de qualité, via le développement de la reconnaissance sociale (« je compte pour ») et de la réciprocité (« quelqu'un compte sur moi »)**, dans un objectif d'inclusion sociale.

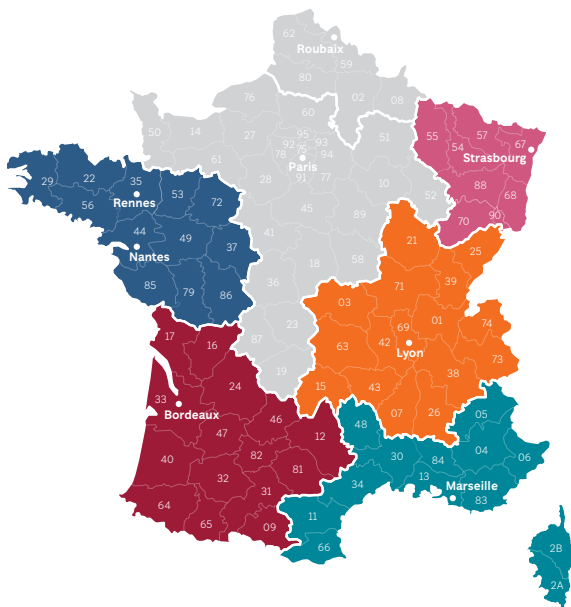
Les actions soutenues permettront à des personnes en situation d'invisibilité et /ou de retrait, voire de décrochage, de trouver leur place dans des dynamiques collectives détachées de l'entre soi.

## Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif d'intérêt général, existant depuis au moins un an, démontrant des premiers résultats probants sur leur territoire et leur public, avec un projet associatif dont la mise en œuvre fait une place significative au bénévolat.

Les actions proposées devront être menées sur l'un des territoires suivants : Sud Ouest, Méditerranée, Centre Est, Grand Est ou Grand Ouest. (cf carte départementale ci-dessous).

Le projet peut être porté en collégialité par plusieurs structures, mais un seul dossier doit être déposé, par l'une des structures du collectif.



## Quels critères de sélection ?

Plusieurs critères seront pris en compte dans l'analyse des dossiers.

### Critères obligatoires :

- **Projet cherchant à se pérenniser après avoir été conduit avec succès pendant une phase d'expérimentation** : l'initiative doit démontrer sa faisabilité au-delà de la phase d'expérimentation réussie et anticiper des pistes pour assurer sa continuité (ancrage territorial, partenariats...).

- **S'appuyer sur des coopérations locales structurantes** : une forte articulation avec les acteurs locaux (associatifs, institutionnels, citoyens) devra être pensée et mise en œuvre pour faciliter la complémentarité avec les initiatives existantes et éviter les actions isolées ou dupliquées.

- **Soutenir les publics vulnérables et invisibles en favorisant leur participation active** : les initiatives doivent inclure en premier lieu des personnes en situation de vulnérabilité et en retrait de la vie collective avec des stratégies spécifiques pour aller vers ces publics. Les actions permettent et encouragent notamment une participation active des personnes concernées (co-construction, mise en œuvre, évolution).

- **Développer des dynamiques collectives et inclusives** : la mise en œuvre du projet repose sur la mixité des publics impliqués. Les initiatives soutenues devront permettre un retour des personnes au sein de dynamiques collectives durables et évitant l'entre soi.

- **Intervenir sur des territoires fragilisés** : les projets doivent être situés dans des territoires où le manque d'infrastructures et de services de qualité constitue un frein au lien social (quartiers politique de la ville, zones rurales isolées et périphéries reculées ou autre à détailler).

Une priorité sera donnée aux porteurs de projets n'ayant pas de financement en cours à la Fondation de France.

**Cet appel à projets de la Fondation de France ne financera pas** les projets portant uniquement sur la démocratie participative, les démarches consultatives, la lutte contre la solitude (ex. visites à domicile), le mentorat ou l'événementiel, la construction d'infrastructures, les projets sans recherche de cofinancement (hors autofinancement), ni les formations diplômantes ou individuelles. Cet appel à projets ne cible pas les dispositifs ayant pour objet de répondre à des besoins de première nécessité tels que l'aide alimentaire ou le logement d'urgence. Les projets déjà terminés au moment de la décision de financement ne seront pas considérés.

## Modalités de soutien

La Fondation de France peut financer des projets pluriannuels, sous réserve qu'une démarche de suivi et d'évaluation soit mise en place et qu'une stratégie de déploiement claire soit présentée dès le dépôt du dossier.

Le porteur de projets ne peut pas adresser simultanément plusieurs demandes de subvention sur le même appel à projets.

## Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org).

Date limite de dépôt des dossiers : 2 avril 2025 à 17h.

Les décisions seront communiquées au plus tard début juillet.

Pour toute demande d'information :

**#Accueil Porteurs de projets** [projets@fdf.org](mailto:projets@fdf.org)

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique.

## Le circuit de financement d'un projet

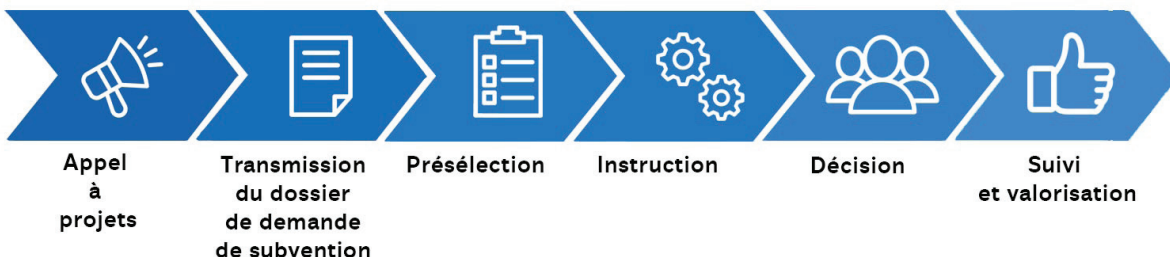
### 1/ La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de votre projet. Toutes les candidatures transmises avant le 2 avril 2025 à 17h seront étudiées par le Comité du Collectif Lien social de la région concernée. Seuls les projets présélectionnés à l'issue de cette phase feront l'objet d'une instruction par la Fondation de France.

### 2/ L'examen en comité

Seuls les projets ayant fait l'objet d'une instruction par la Fondation de France seront examinés par le comité d'experts au mois de juin 2025.

Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse [projets@fdf.org](mailto:projets@fdf.org) ou par téléphone au 01 85 53 13 66.



## ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financée dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

## COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue. Nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter un formulaire spécifique disponible sur notre plateforme.

## NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes...

Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org), rubrique Nous connaître / ODD : nos engagements.

Fondation  
de  
France

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél.: 01 44 21 31 00  
X in @ f  
[fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 977 fondations abritées soutiennent chaque année près de 12 600 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.